

PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024

Ouverture de la séance 18H30

Sous la Présidence de Monsieur Frédéric TOUSSAINT, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur Louis PONS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, LURENBAUM Sandrine, PONS Louis, HOFFMANN Olivier, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, GRONDIN Edith, DE CAUNES Auguste, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, ALLAVENA Christophe

Absents : DUCHEMIN Jean-Claude donne procuration à RAYNOUARD Marc, CLERC Francine donne procuration à MORIN Martine, DURANDO Stéphane donne procuration à LURENBAUM Sandrine, BONNARD Dominique donne procuration à BERTHET Eliette
VAN DIST Séverine

Quorum atteint (18 / 19)

En introduction, M. le Maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour une délibération (N° 11) sur l'attribution des subventions aux associations.

Accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Finances :

- 1) Budget communal - Compte de Gestion 2023
- 2) Budget communal - Compte administratif 2023
- 3) Affectation du résultat 2023
- 4) Vote des taux des impôts directs locaux 2024
- 5) Budget primitif 2024
- 6) Subvention au Centre Communal d'Action Sociale
- 7) Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement - modification

Personnel Communal :

- 8) Création d'un poste de Chef de Service de Police Municipale Principal de 2 ième classe

Intercommunalité :

- 9) Territoire d'Energie Var - SYMIELEC (TE83) - Adhésion de compétence

Divers :

- 10) Convention fourrière animale

Associations :

- 11) Attribution des subventions aux Associations.

Délibérations Adoptées

1) Budget communal - Compte de Gestion 2023 (Par M. le Maire)

Compte de gestion du budget communal dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

2) Budget communal - Compte administratif 2023 (Par M. le Maire)

Le Compte Administratif de la commune 2023 se résume ainsi.

Fonctionnement : Résultat de clôture 2023 : 767 249.46 €

Investissement : Résultat de clôture 2023 : 644 067.59 €

Résultat net de clôture : 1 411 317.05 €

Après cette présentation et le retrait du Maire de la salle de délibération, M. André SIMONNEAU prend la Présidence et fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité.

3) Affectation du résultat 2023 (Par M. le Maire)

Il convient donc d'affecter une partie de cet excédent 2023 au budget 2024 comme suit : 300 000.00 € au financement des dépenses d'investissement et 467 249.46 € au compte excédent reporté et le solde soit 644 067.59 € au compte investissement.

Adopté à l'unanimité.

4) Vote des taux des impôts directs locaux 2024 (Par M. le Maire)

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition de l'année 2023.

- Taxe d'habitation : 11 %

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.69 %

- Taxes foncière sur les propriétés non bâties : 91.59 %

Adopté à l'unanimité

5) Budget primitif 2024 (Par M. le Maire)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet du Budget Primitif 2024 de la commune:

Dépenses de Fonctionnement : 2758 562.46 €

Recettes de Fonctionnement : 2 758 562.46 €

Les charges du personnel correspondent à 45 % du budget, ce qui semble correct.

Dépenses d'Investissement : 1 482 362.59 €

Recettes d'Investissement : 1 482 362.59 €

Adopté à l'unanimité

6) Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (Par M. le Maire)

Il est proposé de maintenir pour 2024 le montant voté pour l'année 2023 soit 8 000,00 €.

Adopté à l'unanimité

7) Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement - modification (Par M. le Maire)

Dans l'attente de l'adoption du budget et ce jusqu'au 15 avril l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Adopté à l'unanimité

8) Création d'un poste de Chef de Service de Police Municipale Principal de 2ième classe (Par M. le Maire)

Création d'un emploi de Chef de service de Police Municipale Principal de 2ième classe à temps complet à compter du 01 JUILLET 2024, pour assurer l'encadrement et l'organisation du service de police municipale.

Adopté à l'unanimité

9) Territoire d'Energie Var - SYMIELEC (TE83) - Adhésion de compétence (Par M. Marc Raynouard)

Transfert : des compétences :

N° 8 de la commune des ARCS SUR ARGENS et

N° 7 de la commune de PLAN D'AUPS au profit de TE83-SYMIELEC,

Adopté à l'unanimité

10) Convention fourrière animale (Par M. le Maire)

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la SARL CENTRE ANIMALIER REGIONAL, sise Quartier les Gravettes à ROCBARON (83136).

La présente convention ayant pour but de fixer les conditions de prise en charge par la fourrière des animaux errants sur le territoire communal.

La présente convention pourrait débuter à compter du 15 MAI 2024 pour une durée d'un an.

Adopté à l'unanimité

11) Subventions aux associations (Par M. le Maire)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la reconduction des aides aux associations par le biais de subventions. Tant que la commune peut en supporter le cout financier cela perdurera.

Il explique clairement que ces subventions sont attribuées en fonction de la demande et du niveau d'implication.

La municipalité sera toujours aux côtés du milieu associatif en dehors, de cette simple aide, dans la mesure de ses possibilités

Adopté à l'unanimité

Tour de Table :

Mme Éliette Berthet : Coop Art a terminé sa mission. Elles ont été choquée de la fermeture du centre d'art qui ouvrait des perspectives bien au-delà de la commune. Cela prive aussi les enfants de l'école. Les membres de l'association vont quand même continuer à faire des sorties aux musées.

L'association a un excédent de 1400€. Cet argent sera partagé entre Art'Tasie et le CCAS.

Mme Gloria Caligiana :

Question : éclairage du boulodrome pas encore opérationnel

Réponse : peut-être faire installer par la mairie un contacteur à la lampisterie.

M. Olivier Hoffmann :

Question : il n'y a plus d'éclairage sur les parkings.

Réponse : Voir avec la Police Municipale.

Question : Cela va peut-être poser des problèmes de dégradations ?

Réponse : Pas de plainte pour l'instant.

Question : Plusieurs rues restent aussi allumées.

Réponse : voir aussi avec la Police Municipale.

M. Christian Talleu : - C'est le 80eme anniversaire du 17 août. Il avait été suggéré de rebaptiser la voie d'accès au parking des Ferrages. « 3ième division d'infanterie... » par exemple.

- Il faudrait remettre à niveau les tombes des « Morts pour la France » pour le 11 Novembre.

M. Frédéric Toussaint (Maire) : Concernant le stade de foot : il y a eu des retards dus aux intempéries et aussi des travaux supplémentaires qui n'étaient pas prévus (Eclairage, réducteurs de pression de l'eau, noue d'évacuation des eaux de ruissellement, muret de soutien du parking...) Cela entraîne un surcoût du chantier.

- Nous avons eu un retour de l'ingénieur béton pour le projet d'agrandissement de la salle du conseil.

Comprenant la salle + le plancher + le couloir. Tout est subventionnable, sûrement programmer pour l'année prochaine.

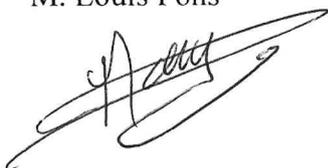
- Pensez aux articles pour le BIM, si vous avez quelque chose à dire.

- Les voix départementales, en tournée, donneront un concert gratuit le 20 août place de la Gare.

- Stade de foot inauguration prévue le 7 septembre, le jour du forum, en grandes pompes (car on sollicite des subventions).

Levée de la séance à 21h30

Secrétaire de séance
M. Louis Pons



Le Maire
M. Frédéric Toussaint

